

2008 01 19 citoyenneté et diversité culturelle

CITOYENNETE ET DIVERSITE CULTURELLE

Animateurs : François de Bez, François Teissier

Ayant souhaité une réflexion pendant l'année autour du vivre ensemble entre croyants de différentes religions, de générations différentes, de milieux sociaux divers tant à Marseille que sur le pourtour de la Méditerranée, le Secrétariat social-CCR a décidé de consacrer la première réunion de l'année à un travail sur "Citoyenneté et diversité religieuse".

Six questions servaient de lancement à la réflexion. Elles portaient sur la nation, la communauté (nationale, culturelle, culturelle), l'intérêt général et le bien commun, l'information sur les problèmes jugés les plus importants, notre responsabilité face à ces problèmes et la nécessité de s'engager ...

Nous étions 17 participants.

Du débat en deux groupes et des interventions nous avons retenu trois sujets :

- la notion d'identité : qu'est-ce qu'être citoyen français ?
- le principe de subsidiarité
- la laïcité

I- Identité citoyenne : que veut dire être citoyen français aujourd'hui ?

1/ La notion d'appartenance à la nation, comme identité culturelle collective est menacée du fait de :

- l'individualisme, le communautarisme, le corporatisme, ...
- la diversité culturelle, religieuse, sociale ; la religion n'est plus un facteur d'identité ou d'intégration,
- l'absence de fierté d'être français ; la notion de patrie fait passéiste, la perte d'influence de l'Etat initiateur de la nation ; la disparition du service militaire ; la perte d'influence de l'école et des institutions en général, notamment l'Eglise ...
- l'Europe et la mondialisation : les problèmes les plus importants - l'économie, la finance, la monnaie, l'environnement ... - échappent aux autorités nationales.

2/ Dans ce contexte nous avons relevé quelques précisions :

- l'unité d'une nation, d'un peuple ne se réalise que dans le respect de la diversité de ses membres
- être citoyen c'est reconnaître sa responsabilité au regard du bien commun car la personne humaine est à la fois individuelle et sociale
- la langue est probablement le facteur le plus important d'identité et donc d'intégration. Les instituteurs de Jules Ferry favorisèrent avec raison la langue française au dépend des langues régionales (différence avec l'Espagne). Qu'en est-il de l'apprentissage de la langue aux immigrés, y compris ceux qui demandent la nationalité française ? La parole à travers la langue est le socle identitaire de l'homme

- "Nous refusons d'entrer dans le présent sans mémoire et sans avenir" : phrase d'un jeune beur qui résume bien ce que pourrait permettre une identité nationale : une mémoire commune, un avenir commun pour un présent permettant le "vivre ensemble"
- Enfin cette phrase de JF Kennedy aux électeurs et citoyens américains : "Ne vous demandez pas ce que l'Amérique peut faire pour vous. Demandez-vous ce que vous pouvez faire pour l'Amérique"...

... "I have a dream" (Martin Luther King)

II- Le principe de subsidiarité et le bien commun

Le principe de subsidiarité était déjà posé par Léon XIII dans *Rerum novarum* (1891). C'est une des bases des plus constantes de la pensée sociale de l'Eglise. Il a été repris par Pie XI dans *Quadragesimo anno* en 1931 qui le formule ainsi :

"De même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes".

Ainsi les corps intermédiaires "supérieurs" ont un devoir d'aide (*subsidium* : soutien), de soutien, de promotion par rapport aux corps intermédiaires "inférieurs"; l'ensemble devant être au service du développement des personnes.

C'est la clé d'un fonctionnement démocratique de la société où les personnes et les corps intermédiaires doivent pouvoir développer leurs compétences propres pour leur réalisation propre et pour le service du bien commun.

La négation de ce principe dans les pratiques individuelles et collectives conduit à des sociétés bureaucratiques, d'assistance, voir totalitaires et concentrationnaires. Enoncé comme il l'est, ce principe peut paraître évident. Et pourtant le XXème siècle a été celui des totalitarismes. Il est intéressant de noter que Pie XI publiait cette encyclique en 1931, soit juste avant la montée du totalitarisme nazi et en pleine période stalinienne !

Exemples d'application :

- contre les totalitarismes, à la sortie de la guerre la subsidiarité est l'un des fondements de l'Europe laquelle a été initiée par de grands chrétiens (Schumann, Gaspari, Adenauer),
- la décentralisation (loi Defferre en 1982) a répondu à un besoin de donner aux collectivités locales les moyens juridiques d'exercer une gestion de proximité des problèmes de leur niveau : régions, départements, communes, mairies d'arrondissement (et même les CIQ particularité ancienne de Marseille)

Exceptions : suppléance de l'Etat en cas de défaillance de certains corps intermédiaires (ex. en matière économique ou de justice sociale pour garantir une plus grande égalité)

Ce principe est vital pour le bien commun. C'est lui en effet qui protège les personnes des abus des instances sociales supérieures. Le bien commun, à la différence de "l'intérêt général", cible tout l'homme et non une partie. Le bien commun ne peut se limiter à la richesse, mais prend en compte tout ce qui fait l'identité de l'homme (accès à l'éducation, à la culture, à l'épanouissement personnel). Il inclut la défense et la promotion de l'ordre public et la paix, la liberté

et l'égalité, le respect de la vie humaine et de l'environnement, la justice, la solidarité, ...

A noter que la notion "d'intérêt général" (ex. : faire accéder 80 % d'une classe d'âge au bac) n'apparaît pas dans la doctrine sociale de l'Eglise qui fait constamment référence au bien commun (ex. : assurer à tout citoyen une éducation au mieux de ses possibilités).

"Les laïcs ne peuvent absolument pas renoncer à la vie politique, à savoir à l'action multiforme, économique, sociale, législative, administrative, culturelle, qui a pour but de promouvoir, organiquement par les institutions, le bien commun" (Jean Paul II).

Il fait appel à "la personnalité créative du citoyen" selon un mot de JP II. Car il faut rester vigilant : c'est tellement tentant parfois de s'en remettre à d'autres pour résoudre ses problèmes ou au contraire de prôner la liberté de façon individualiste au détriment du bien commun ...

III- La laïcité, une chance pour les chrétiens d'aujourd'hui

1/ Définition

La laïcité, c'est la distinction entre sphère politique et sphère religieuse.

L'article 1 de la loi de 1905 la définit de façon positive, puisqu'il indique que "La République assure la liberté de conscience. Elle assure le libre exercice des cultes ..."

Cependant l'article 2 est plus restrictif; puisqu'il indique que : "La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte".

2/ La position de l'Eglise catholique

- Elle accepte la laïcité : "valeur acquise et reconnue par l'Eglise, qui appartient au patrimoine de civilisation déjà atteint" (Congrégation pour la doctrine de la foi 2002)
- Cependant la laïcité n'est pas autonome par rapport à la loi morale ... L'Eglise veut éclairer la conscience des fidèles.
- L'Eglise encourage l'engagement politique des chrétiens, mais personne ne peut revendiquer pour ses opinions l'autorité de l'Eglise. Il n'y a donc pas de parti catholique.
- Enfin le choix du vote ou de l'adhésion à un parti ne pourra être "exclusivement" individuel. "Il faut que les croyants cherchent à s'éclairer mutuellement, qu'ils gardent entre eux la charité et qu'ils aient avant tout le souci du bien commun" (Gaudium et spes, Vatican II 1966)

3/ "La Sarko-laïcité"

La question est d'actualité avec "l'annonce faite au Latran" (La Croix 18-01-08) et le discours de Ryad.

Il faut rappeler que Nicolas Sarkozy a écrit, avec le philosophe Thibaud Collin, un livre intitulé "La République, les religions, l'espérance" (Cerf 2004).

- Il y écrit que "les racines de la France sont essentiellement chrétiennes"
- Il appelle de ses vœux "une laïcité positive ... qui ne considère pas les religions comme un danger, mais comme un atout".
- Enfin il lance un véritable appel à l'Eglise et aux catholiques de France, précisant que c'est l'intérêt de la République d'avoir "beaucoup d'hommes et de femmes qui croient et qui espèrent".
- La critique principale que l'on peut apporter à ce point de vue, outre que la laïcité de la loi de 1905 n'est pas ennemie de l'Eglise, est de ne pas distinguer

foi et religion et de ramener la religion à son utilité sociale.

- **Une erreur de jugement grave et inutilement offensante, en affirmant que "dans la transmission des valeurs, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé", là où la réalité est que les valeurs républicaines et les valeurs chrétiennes sont beaucoup plus complémentaires qu'opposées.**
- **Une faute de goût surprenante en parlant de lui et en dressant, à Rome devant un parterre d'hommes d'Eglise, un parallèle pour le moins déplacé entre la vocation sacerdotale et sa propre vocation de Président de la République ...**